



OLIVIER DUSSOPT
SECRETARE D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 22 octobre 2019
N°844

M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, a ouvert la cérémonie des 10 ans du Label Diversité

M. Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat auprès de M. Gérald DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics, a ouvert, hier lundi 21 octobre, la cérémonie des 10 ans du Label Diversité, en présence de très nombreux organismes labellisés des secteurs public et privé, d'experts et d'acteurs engagés dans le champ de la diversité.

Après avoir « félicité et remercié les lauréats du Label Diversité (ministères, collectivités territoriales, établissements publics, entreprises privées et associations) pour le choix ambitieux et engagé » qui a été le leur de « développer une démarche de labellisation Diversité, et pour certains d'entre vous, de double labellisation Egalité professionnelle et Diversité », le Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT a rappelé que « la lutte contre les discriminations mais aussi la promotion de la diversité dans l'environnement du travail représentent un engagement quotidien, et constituent une priorité du Gouvernement aussi bien dans les politiques publiques qu'il porte que dans la gestion de ses ressources humaines ».

« S'engager dans cette démarche et la faire reconnaître par la commission nationale de labellisation est un puissant levier de transformation des administrations, des collectivités territoriales, des hôpitaux, et des entreprises » a indiqué le Secrétaire d'Etat Olivier DUSSOPT qui a par ailleurs souligné combien « l'importance de cette démarche est devenue un objet de dialogue social, innovant et fructueux ».

Créé en 2008, le Label Diversité évalue et fait connaître les actions des administrations, des entreprises et des associations qui œuvrent pour la prévention des discriminations et l'amélioration continue de leurs pratiques dans les domaines des ressources humaines, de la communication, des achats publics, de l'implication dans les territoires et des services aux usagers. Le label Diversité contribue également au dialogue social au sein de chaque structure et au niveau national, la commission de labellisation comprenant des organisations représentatives des agents publics et des salariés, des représentants des organisations patronales, des experts des ressources humaines et des représentants de l'Etat œuvrant pour la même finalité, un environnement de travail à la fois ouvert et inclusif.

La fonction publique est mobilisée pour l'obtention du Label Diversité et d'une double labellisation Diversité et Egalité professionnelle depuis le comité interministériel égalité et citoyenneté de 2015, renforcé par le comité interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes de 2018. Ces impulsions successives ont produit des résultats significatifs dans les trois versants de la fonction publique, avec la labellisation de 33 structures publiques :



- 4 ministères (les ministères économiques et financiers, les ministères sociaux, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Culture) ;
- 17 établissements publics sous tutelle ;
- 6 grandes collectivités territoriales¹, - le Conseil supérieur de l'audiovisuel ;
- une Agence régionale de santé, ainsi que 2 établissements publics de santé ;
- une école de management ;
- une chambre de commerce et d'industrie.

Ce sont ainsi plus d'un million d'actifs qui sont couverts par le Label Diversité, dont plus de 500 000 agents publics, avec un double impact sur la qualité de leur vie au travail, et sur la qualité du service rendu aux usagers.

Contact presse :

Secrétariat du chef de cabinet : 01 53 18 45 75 / chefcab.semaccp@cabinets.finances.gouv.fr

¹ Ville de Paris ; ville de Lyon ; ville de Bordeaux, sa Métropole et son CCAS ; ville de Nantes et sa Métropole, ville de Dijon, sa Métropole et son CCAS et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis.